

Paris, le 10 Février 1971

Monsieur le Ministre,

Plus de 1300 élus UNEF aux Conseils de Gestion, plus de 70 élus au CROUS me mandatent pour vous adresser cette lettre.

En leur nom, j'ai l'honneur de vous demander une entrevue sur quelques questions claires et pressantes:

I- Au sujet des conditions de vie des étudiants:

- le pouvoir d'achat moyen des bourses est passé de 1241 heures de SMIG en 1964 à 853 heures de SMIC, soit une baisse de près de 30%.

- dans le même temps le pourcentage des étudiants boursiers est tombé à 19% alors que le chiffre minimal du V° Plan était de 30%.

Aujourd'hui près d'un étudiant sur deux est obligé de travailler pour poursuivre ses études, 2/3 des étudiants ne terminent jamais leurs études.

Nous demandons dans l'immédiat:

- une augmentation de 50% du taux des bourses,

- une révision du barème d'attribution des bourses permettant qu'au moins 30% des étudiants puisse en bénéficier.

Il est nécessaire de mettre en application les conclusions de la commission "Vie de l'étudiant" présidée par le Recteur Mallet, notamment l'allocation d'études.

II - La sélection par l'échec sur une base de ségrégation sociale connaît des formes nouvelles.

A la rentrée de 68, les étudiants ont obtenu la possibilité d'opter pour un mode continu de vérification des connaissances, ce qui n'excluait pas pour les étudiants salariés, la possibilité d'opter pour un examen terminal. Or le décret du 19 Juin oblige tous les étudiants à passer le contrôle continu et l'examen. Abrogeant par là même les aspects novateurs du contrôle continu, il lèse gravement les étudiants salariés (soit la moitié des étudiants) qui se trouvent dans l'impossibilité de suivre un tel contrôle continu.

Nous exigeons l'abrogation de ce décret et des mesures spéciales pour les étudiants salariés.

### III- Au sujet de la formation des maîtres.

Les I.P.E.S. étaient une conquête syndicale importante qui permettait à un nombre limité d'étudiants d'avoir un pré-salaire dès la fin de la 1ère année du 1<sup>o</sup> cycle. En les supprimant et en proposant à leur place un système ultra-sélectif, le chemin de l'enseignement se trouve barré définitivement pour l'immense majorité des étudiants en lettres et sciences.

Nous demandons:

- le maintien des concours des I.P.E.S. à la fin de l'année universitaire 1970-71 avec les 3800 postes au concours.
- le maintien à la fin de la 1ère année du 1<sup>o</sup> cycle du concours de recrutement des futurs instituteurs
- une scolarité effective pour les élèves professeurs, c'est à dire que tous les étudiants des instituts poursuivent leurs études jusqu'à la maîtrise au sein des universités.
- la possibilité d'accéder à l'enseignement pour tout étudiant, c'est à dire qu'il existe un concours de recrutement unique ouvert à tous les étudiants, avec des modalités particulières pour les élèves professeurs, afin que ce soit pour eux une sanction de leurs études et non un barrage. L'actuel pourcentage d'échecs de 60% est inadmissible.
- une augmentation générale du nombre de places par le maintien des 3800 postes d'I.P.E.S. pour 1970-71 et la création de 5000 places supplémentaires au CAPES.
- une solution réelle et durable du problème de la formation des maîtres s'appuyant sur les principes suivants:
  - ne pas isoler les problèmes du secondaire de ceux du primaire et du supérieur
  - formation en 5 ans pour les enseignants du secondaire
  - formation dans le cadre des universités en maintenant la liaison entre enseignement et recherche, connaissances théoriques et pratiques
  - véritable formation pédagogique
  - mode unique de recrutement
- les moyens précis et concrets de la mise en oeuvre d'un tel plan.

#### IV - La question des I.U.T.

Avec les étudiants des I.U.T., nous demandons:

- la reconnaissance des BTS et DUT dans la convention collective des cadres
- la valeur nationale des diplômes par la collation des grades par l'éducation nationale seule
- le respect des programmes nationaux d'I.U.T. élaborés par des commissions pédagogiques nationales
- la création d'une maîtrise et d'un 3<sup>o</sup> cycle de technologie, et l'intégration des I.U.T. et T.S. à l'enseignement supérieur
- que ne soit pas rétabli un examen terminal archaïque alors qu'un contrôle continu moderne avait été mis en place.

V - Enfin nous sommes gravement préoccupés par tout ce qui concerne la

#### démocratie interne des structures de l'Université

- de nombreux étudiants ont été gravement pénalisés pour des délits minimes
- nous protestons contre les pouvoirs spéciaux accordés aux présidents d'université en matière disciplinaire
- les modalités d'élection au conseil national de l'enseignement supérieur qui nous ont été rapportées par la presse, nous semblent profondément anti-démocratiques et contraires à l'esprit de la loi d'orientation. Elles nous semblent avant tout destinées à éliminer le mouvement étudiant le plus représentatif, l'UNEF et ses élus UNEF Renouveau.
- nous demandons l'abrogation du décret obligeant les étudiants étrangers à passer par la préfecture de police pour obtenir leur carte d'étudiant
- nous demandons la dissolution des brigades spéciales.

Monsieur le Ministre, notre représentativité nous autorise, nous semble-t-il, à demander à être reçu par vous dans les meilleurs délais sur ces quelques questions.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gérard POMMIER  
Responsable des Elus.